

LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

Plan de prévention

Ecole	Primaire Perrault-Cazeaux de Soufflenheim
-------	---

I. PREVENTION

	Modalités, instances mobilisés, personnes ressources, documents ressources
Explicitation du harcèlement aux élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de projets pédagogiques spécifiques, essentiellement en classe de CM2, et si besoin dans les classes où une situation de harcèlement venait à exister. Le projet sera plus ou moins conséquent et/ou maintenu dans le temps en fonction des besoins des classes.
Actions d'information à destination des parents	<ul style="list-style-type: none"> - A la suite de la validation du plan de prévention en conseil d'école, les parents d'élèves seront informés, via le cahier de liaison, de l'existence de ce plan. La plaquette d'information du MEN « Le harcèlement à l'école » leur sera également distribuée. - Une inscription spécifique de ce point sera intégrée dans le règlement intérieur de l'école, afin que l'information soit diffusée le plus largement possible.
Participation à des temps forts	<ul style="list-style-type: none"> - Un premier temps fort a vu le jour sur l'année scolaire 2021/2022, avec la création d'une fresque « non au harcèlement » à laquelle ont participé tous les élèves de CM2 de l'école en partenariat avec l'APEPA et l'animation jeunesse. - L'école mettra en place de nouveaux temps forts en fonction des besoins. La notion sera abordée en EMC et sera exploitée plus spécifiquement en fin d'année scolaire afin de préparer les élèves de CM2 à l'arrivée au collège. - Mise en place sur l'année scolaire 2023/2024 des ambassadeurs « non au harcèlement » en partenariat avec le collège et la directrice de l'école
Dispense de 10h d'apprentissage sont dispensées aux élèves du CP au CM2.	<ul style="list-style-type: none"> - L'école mettra en place, en période 3 ou 4, un cycle de connaissances et de compétence commun à chaque niveau de classe. Une programmation pédagogique sera construite en conseil de cycle et dispensé ensuite aux élèves.

II. DETECTION

	Modalités, instances mobilisés, personnes ressources, documents ressources
Sensibilisation de la communauté éducative à la détection	<ul style="list-style-type: none"> - L'équipe ressource de l'école, composée de 4 enseignants et de la directrice, a bénéficié en 2021/2022 de la formation « Phare ». Ce qui a permis une sensibilisation plus large de l'ensemble des enseignants de l'école. - L'ensemble de l'équipe a été formé à « Phare »
Rédaction d'un protocole d'intervention et de prise en charge des situations	<ul style="list-style-type: none"> - L'école s'est dotée d'un protocole de prise en compte, d'intervention et de traitement en cas de suspicion de harcèlement. - Ce protocole a été élaboré en conseil des maitres et conservé en interne, il n'a pas vocation à être distribué ou diffusé.
Participation à des temps forts	<ul style="list-style-type: none"> - La fresque « non au harcèlement » - Les ambassadeurs « non au harcèlement »

III. TRAITEMENT DES FAITS

	Modalités, instances mobilisés, personnes ressources, documents ressources
<i>Orienter les cibles, témoins et auteurs</i>	<ul style="list-style-type: none">- Ils seront orientés vers les adultes de l'équipe ressource harcèlement de l'école qui est composée de Mesdames Chast, Klingler, Klotz, Klingler et Walter et de Monsieur Balducci.- La psychologue de l'éducation nationale sera aussi un interlocuteur potentiel pour les différents protagonistes. Elle sera informée de toutes situations de suspicion de harcèlement.-

Document communiqué aux personnels de l'école le 13/11/2023

Document communiqué aux parents en conseil d'école le 13/11/2023